

AVIS PUBLIC

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023 À 2032

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Verdun pour les exercices financiers 2023 à 2032 sera dressé par le conseil d'arrondissement au cours d'une séance extraordinaire devant se tenir le jeudi **6 octobre 2022 à 19 h 15** à la salle du conseil de la mairie de Verdun.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur ce programme décennal d'immobilisations.

Conformément aux articles 53 et 60 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement* (RCA21 210008), une personne peut transmettre par écrit une question au conseil au cours de la période débutant à 12 h le quatrième jour précédant celui de la séance et se terminant à 10 h le jour de la séance. Pour ce faire, elle doit utiliser le formulaire prévu à cette fin sur le site Internet de l'arrondissement et remplir tous les champs obligatoires. À l'instar de la période de questions de la séance, une question écrite doit porter exclusivement sur ce programme décennal d'immobilisations.

Donné à Montréal, le 19 septembre 2022

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement